

contenu réservé aux abonnés

Face au manque de généralistes, les pharmacies en renfort

De plus en plus d'officines proposent à leur clientèle des prestations médicales de premier recours



Quatre cabinets gérés par Aprioris existent à l'heure actuelle. © DR

Sevan Pearson

Publié aujourd'hui

Temps de lecture estimé : 11 minutes

Santé » Les médecins généralistes manquent et les urgences hospitalières sont souvent débordées. Face à ce constat qui n'est pas nouveau, certains imaginent des solutions. A Zurich, Aprioris gère un réseau de cabinets médicaux (quatre pour l'heure). Leur particularité: être implantés dans des pharmacies. Mais pas seulement. «Certains tâches de base sont déléguées par le médecin-responsable à du personnel infirmier compétent», éclaire Christian Köpe, initiateur du projet.



«Certaines tâches de base sont déléguées par le médecin-responsable à du personnel infirmier compétent»

Christian Köpe

Sept ans d'expérience professionnelle et une formation complémentaire sont exigés. «Le personnel infirmier est capable de faire le triage des patients ou d'effectuer des prises de sang. Quant au médecin, il n'est pas sur place, mais est joignable et peut être sollicité quand le cas l'exige», précise le responsable. Avantage pour le patient: la consultation en pharmacie et des soins de premier recours sont réunis dans un même processus.

«Porte d'entrée du système»

Cette offre dans les pharmacies n'est cependant pas totalement nouvelle. Le système netcare existe en effet depuis des années. Là, c'est un pharmacien et non un infirmier qui accomplit certaines prestations médicales. Rappelant que «les pharmacies constituent la porte d'entrée du système de santé», Jérémy De Mooij explique que «netcare, c'est la première prise en charge officinale partiellement rémunérée par certaines assurances complémentaires». Le catalogue des prestations pouvant être remboursées comprend notamment les brûlures, la conjonctivite, les crises d'asthme ou encore les maux de tête.

Le responsable de la pharmacie Repond à Bulle et président de la Société des pharmaciens fribourgeois poursuit: «Dès qu'une personne présente des symptômes bénins, elle doit avoir le réflexe de se tourner vers sa pharmacie d'officine. Là, un triage peut être effectué, pour bénéficier d'une prise en charge adaptée, soit sur place, soit chez un généraliste, soit à l'hôpital.» Pour Jérémy De Mooij, ce procédé permet de limiter les coûts et de désengorger les urgences hospitalières. Il ajoute que ce système offre la possibilité d'avoir une téléconsultation avec un médecin.

«Les pharmacies constituent la porte d'entrée du système de santé.»

Jérémy De Mooij

Mais pour Christian Köpe, l'approche netcare n'est pas toujours la plus pratique pour le patient. «Les problèmes de santé simples peuvent être résolus par le pharmacien. Mais il arrive souvent qu'ils nécessitent une prise en charge médicale. Après un entretien avec le pharmacien, un médecin est appelé par téléphone. Cela peut impliquer un certain délai d'attente.»

C'est justement ce lien privilégié entre pharmaciens et généralistes ainsi que l'ancrage local des pharmacies qui font leur force dans les soins de premier recours, insiste Jérémy De Mooij. En outre, «elles ont accès à une partie du dossier médical de la patientèle (médicaments, allergies, etc.) et savent récolter les informations nécessaires au triage», appuie le Gruérien qui rappelle que les pharmaciens suivent des formations continues et doivent obtenir des accréditations pour réaliser certaines prestations (la vaccination, par exemple).

Quelques réticences

Malgré cela, la Fédération suisse des patients (FSP) exprime quelques réticences. «En développant la médecine de premier recours auprès des pharmaciens, on court le risque de les éloigner un peu de leur cahier des charges originel, à savoir le contrôle des prescriptions de médicaments», estime le vice-président Simon Zurich. Une tâche qui n'est pas toujours accomplie avec la qualité requise, selon lui, tout en concédant que la pression économique est forte et que les pharmacies indépendantes tendent à disparaître au profit de grandes chaînes.

Cela n'empêche pas Simon Zurich de reconnaître que les compétences des pharmaciens ne sont pas toujours suffisamment valorisées. «Ils sont capables de prendre en charge certains problèmes de santé. C'est aussi le cas du personnel infirmier de pratique avancée et il faut réfléchir à donner le rôle adéquat à chacun. Leur octroyer davantage de compétences, c'est aussi une approche qui permet de densifier le réseau de médecine de premier recours», développe le vice-président de la FSP.

«En développant la médecine de premier recours auprès des pharmaciens, on court le risque de les éloigner un peu de leur cahier des charges originel.»

Simon Zurich

«Ce projet de pharmacies proposant des soins de premier recours à Zurich est un effet marketing», lâche pour sa part Sébastien Jotterand, vice-président des Médecins de famille et de l'enfance Suisse. «Il n'y a rien de nouveau là-dedans. Les pharmacies d'officine ont toujours eu ce rôle en traitant un certain nombre de symptômes bénins ou en vérifiant la pression artérielle, entre autres.»

Pour le praticien, c'est en outre une approche très impersonnelle. «Nous, les médecins de famille, préférons favoriser les soins de proximité cabinet médicaux et pharmacie d'officine dans les quartiers ou villages. Cela ne se fera jamais aussi bien par un professionnel qui travaille en voisin.»

Soulager les urgences

Du côté de H+, la faîtière des hôpitaux de Suisse, l'accueil est davantage positif. «Les solutions telles que celles proposées à Zurich (Aprioris) ou netcare contribuent à désengorger les services d'urgence ou les cabinets médicaux d'urgence. Mais les pharmaciens et les

assistants en pharmacie peuvent également assurer les premiers soins dans les cas bénins», réagit Dorit Djelid, cheffe du département de la communication.

«Spécialiste du médicament»



Les prestations de médecine de premier recours se développent dans les pharmacies. Dernier projet en date : les enseignes Aprioris à Zurich qui proposent des consultations médicales (voir ci-dessus). Entretien avec **Martine Ruggli**, présidente de la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse.

Comment jugez-vous le projet Aprioris, qui créent des structures mêlant pharmacie et cabinet médicalisé ?

Martine Ruggli: Vu la surcharge des urgences et le manque de médecins généralistes, Aprioris est un autre modèle de point d'entrée dans le système de santé qui peut se révéler complémentaire à l'offre déjà existante en pharmacie.

Les tâches des pharmacies se multiplient, surtout en ces temps de pénurie de médicaments. Dans quelle mesure est-ce réaliste d'alourdir leur cahier des charges avec des soins de premier recours ?

S'il est vrai que l'actuelle pénurie de médicaments mobilise des ressources au sein des officines, les pharmaciens et leurs équipes proposent toujours, sans rendez-vous, une solution médicale simple à bon nombre de problèmes de santé. C'est d'ailleurs pour faire face à la demande croissante en prestations de santé et pour décharger les services d'urgence et les cabinets médicaux que le Parlement et le Conseil fédéral ont ancré le rôle des pharmacies dans les soins médicaux de premier recours. Depuis la révision des lois sur les professions médicales et sur les produits thérapeutiques, le champ d'activité des pharmaciens s'est étendu: ils disposent des compétences et sont à même de faire le diagnostic et de traiter les troubles de la santé et des maladies fréquentes. Depuis 2019, les pharmaciens peuvent également remettre certains médicaments soumis à ordonnance en l'absence de prescription médicale.

Du côté de la Fédération suisse des patients, on craint que le cœur du métier – le conseil sur les médicaments – pâtisse de l'ajout de prestations médicales dans les pharmacies. Qu'en pensez-vous ?

Le pharmacien, profession médicale universitaire, reste le spécialiste du médicament. A ce titre, son activité comprend aussi bien le conseil direct aux patients qu'aux autres professionnels de santé et est totalement complémentaire et cohérente avec son rôle de prestataire de soins médicaux de base. Sa forte implication aux côtés des autorités sanitaires pendant la pandémie de Covid-19 le prouve.

Selon vous, qui devrait financer ces nouvelles prestations de premier recours ?

Ces prestations de premiers recours des pharmacies sont de plus en plus reconnues et intéressent les assureurs qui les proposent dans certains modèles d'assurance. Néanmoins, la population y aurait certainement davantage recours si ces prestations étaient prises en charge par l'assurance de base. **SP**

L'épineuse question de la prise en charge des coûts

Développer les soins médicaux de base dans les pharmacies soulève la question de leur prise en charge par l'assurance-maladie de base. «Le fait que cette dernière ne rembourse pas les soins de premier recours dispensés par les pharmacies constitue un gros problème et un frein au développement d'un triage efficace en pharmacie. Sans révision rapide de la LAMal, les assurances-maladie pourront continuer de décider d'un remboursement à bien plaisir. C'est bien dommage, car il y a un potentiel d'économies énorme», argumente Jérémy De Mooij, président de la Société des pharmaciens fribourgeois.

Pour la faîtière des caisses-maladie santésuisse, «la prise en charge via les modèles alternatifs d'assurance est, pour l'heure, à privilégier, puisqu'elle permet de s'adapter sur mesure aux besoins des patients et ne nécessite pas de modification de la loi.» Chez curafutura, on est ouvert à la discussion, mais «un tel élargissement des missions des pharmaciens devrait être bien encadré, notamment par des conventions tarifaires, afin qu'il n'y ait pas d'augmentation indésirable des quantités et de hausse des coûts incontrôlée».

Deux motions appelant à la prise en charge de certaines prestations fournies par les pharmaciens et permettant de réduire les coûts ont été acceptées par les deux chambres du parlement. Elles sont incluses dans le deuxième volet de mesures du Conseil fédéral impliquant la révision de certains articles de la LAMal. Elles doivent être examinées prochainement par les commissions parlementaires de la santé. **SP**